

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BOUIRA
DAIRA DE KADIRIA
COMMUNE D'AOMAR

MATRICULATION FISCALE : 098410165094028

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°10/2025

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'AOMAR ,lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences minimales N°10/2025 pour le Projet suivant :

**Aménagement Urbain De La Ville D'AOMAR Boulevard –RN N°05
(1^{ère} Tranche) (Commune D'AOMAR)**

Les Entreprises intéressés par le présent avis d'appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges auprès de service des marchés APC D'AOMAR , ou par le lien sur la page officielle de l'APC D'AOMAR contre paiement de 5.000,00 DA représentant les frais de reproduction des cahiers des charges (non remboursable). Les offres accompagnées des pièces administratives, fiscales et parafiscales exigées par le cahier des charges doivent être déposées sous enveloppe comportant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°10/2025

**Aménagement Urbain De La Ville D'AOMAR Boulevard –RN N°05
(1^{ère} Tranche) (Commune D'AOMAR)**

A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES
Adressée à Monsieur le président de l'Assemblée Populaire Communale d'AOMAR .

Cette enveloppe contiendra trois autres enveloppe cachetées.

- L'une portera la mention offre technique.
- L'autre portera la mention offre financière .
- Dossier de candidature

La Date de dépôt des offres est fixée avant 13H30 h au 10 ^{ème} jour à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans le BOMOP.

Les offres seront déposées au siège de l'APC d'AOMAR.

Les soumissionnaires sont cordialement invités à l'ouverture des plis des offres techniques et financières qui s'effectuera en une séance publique le dernier jour de dépôt des offres à 13 .30 treiz heures trente au siège de l'APC d'AOMAR

(au cas où ce jour coïncide avec un jour férié ou week-end,l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure)

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date limité de réception des offres.

Le président de l'assemblée populaire communale